



SNUDI FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18

e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Motion PSC stage SNUDI-FO du 09 mars 2026

Nous ne voulons pas de l'adhésion obligatoire à la PSC !

Nous, 60 collègues réunis le 09 mars avec le SNUDI-FO 69, avons fait le point sur la mise en place dans l'Éducation Nationale de la PSC.

Nous n'acceptons pas l'obligation d'adhésion au contrat santé PSC.

Nous n'acceptons pas le surcoût des affiliations pour de nombreux agents notamment pour les personnels les plus précaires, pour une couverture que nous considérons inadaptée.

Nous n'acceptons pas le surcoût des cotisations pour les retraités.

Nous n'acceptons pas de payer pour le volet santé d'une part, et pour le volet prévoyance d'autre part. Nous n'acceptons pas le questionnaire médical que la MGEN veut mettre en place pour le contrat prévoyance collectif.

Nous constatons que ce dispositif mis en place par le Président Macron vise à détruire la sécurité sociale et à la remplacer à terme par un système assurantiel.

Nous affirmons qu'avec la PSC et son "fonds social " Macron cherche à mettre en place les prémices d'un système assurantiel à l'américaine en proposant des prestations qui viennent en concurrence avec les prestations d'action sociale statutaire (prestations interministérielles d'action sociale, aides sociales d'initiative académiques, Secours exceptionnels) qui sont gérés dans les instances d'action sociale ministérielles, CNAS, CAAS, CDAS. Nous revendiquons l'abondement des budgets de l'action sociale pour que ces prestations statutaires soient servies à hauteur des besoins !

Nous nous inquiétons que plus tard le marché de la Protection Sociale Complémentaire puisse être attribué dans l'Éducation Nationale à une assurance, un fonds de pension, ou une startup comme cela s'est récemment passé pour les agents du Ministère de l'Economie et des Finances, ce qui ne pourra que déboucher sur une augmentation de nos cotisations et une réduction des prestations !

L'accord sur la PSC peut être remis en question si 50% au moins des organisations syndicales signataires venaient à le dénoncer.

L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle!